

FSU
Indre

Fédération

Syndicale

Unitaire

Bulletin de la section n°: 114

34 Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX Tel : 02 54 60 09 96 Mail : fsu36@fsu.fr

Site internet: <http://fsu36.fsu.fr/> mail CHSCT: chsct-fsu36@fsu.fr ou
chsctd-sec-36@ac-orleans-tours.fr

Le meilleur des mondes ?

Le syndicaliste est de part nature méfiant, contre toute réforme et bien sûr inapte au dialogue sociale et surtout de mauvaise foi!

Force est de constater que le train des réformes laisse beaucoup de monde sur le quai .

Bien sûr, il nous a été dit que réformer le code du travail était nécessaire car trop lourd (sachant que celui c'est construit dans l'histoire autour de multiples luttes sociales) on voit désormais que la norme est la précarité de l'emploi que ce soit dans le privé comme le public d'ailleurs . Le contractuel deviendra désormais la norme ! Les CHSCT vont disparaître au profit d'instances où la question du travail sera reléguée, diluée en second plan. Qu'importe, ce qui prime ce n'est pas de traiter la situation de travail des salariés mais bien l'optimisation du rendement et du service même si ces derniers perdent le sens de leurs missions et de leur travail.

Notre gouvernement avance ses pions afin de supprimer toute contestation sociale et d'effacer le modèle sociale construit à la fin de la deuxième guerre mondiale.

L'argument « massue » de notre président est que nous ne pouvons plus continuer comme cela sous prétexte que le pays court à sa perte. Concernant le dossier retraites, c'est la baisse de la part des ressources dans le PIB qui provoque le déficit annoncé par le COR (Conseil d'orientation des retraites). Cette baisse provient essentiellement de la baisse de la part de la contribution de l'Etat à l'équilibre des régimes de retraites de la fonction publique et des régimes spéciaux. La moitié du déficit provient donc de l'austérité salariale et de la baisse des effectifs publics. C'est la double peine : les salaires stagnent, les effectifs publics décroissent et c'est un argument pour baisser les retraites.

Ce qui nous est proposé ce n'est pas un plan pour sauver la France d'un déficit mais c'est la mise au pas sur un modèle néolibérale . A vous de choisir !

Raphaël TRIPON- secrétaire départemental FSU

CHATEAUROUX CTC

P4

LA POSTE

Dispense de timbrage

Déposé le: jeudi 28 novembre 2019

SOMMAIRE :

- Page 1: Edito
- Pages 2,3 : Congrès départemental du 12 novembre
- Pages4,5 :Mutations dans le second degré
- Pages 6.7: Projet de réforme des retraites
- Page 8: appel à la mobilisation du 5 décembre

FSU 36 Bulletin de la section de l'Indre, n° 114 novembre 2019-
Trimestriel / Prix : 1€ - Directeur de publication : T. RENOARD
Imprimé par nos soins - N° de commission paritaire : 0720507427
ISSN : 1165-8908- Routage 206/ DEOLS CHTX PPDC

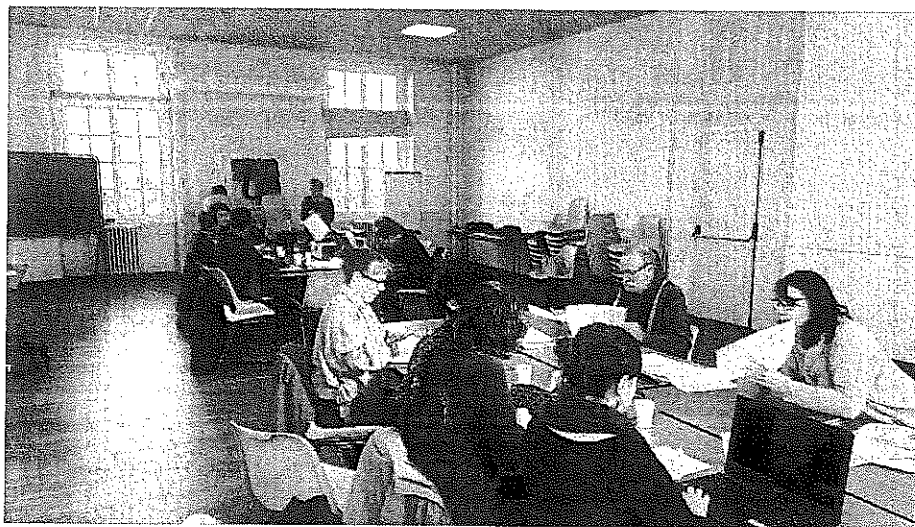


RETOUR SUR LE CONGRES DEPARTEMENTAL

L'ordre du Mardi 12 Novembre 2019, La FSU de l'Indre a tenu son congrès départemental préparatoire au prochain congrès national qui se tiendra du 9 au 13 décembre à Clermont.

Une vingtaine de congressistes ont participé au travail des commissions et participé au débat général. Les syndicats SNUipp (1er degré), SNES (2d degré), SNUEP (enseignement professionnel), SNETAP (enseignement agricole, SFR (retraités), SNEP (EPS)

Les thèmes proposés et sujets d'amendements étaient : la Fonction publique/Droits humains et justice sociale/Pour une FSU combative.



L'ordre du jour fut le suivant:

- présentation de la journée et vote de l'ordre du jour
- Rapport financier
- Présentation des thèmes choisis et commissions
- Séance plénière:
- rapport des commissions, discussions et votes sur les propositions d'amendements
- Désignation des délégués au congrès national

A la suite des travaux en commissions, les congressistes ont présentés les amendements et votés. Un texte action de la FSU de l'Indre a été soumis lui aussi au vote et adopté. Vous trouverez celui-ci en page 3.

Lors du recueil des candidatures pour le congrès de Clermont : trois personnes se sont présentées -Daniel Clemente (SFR), Eloïse Gonzalez (SNES), Raphaël Tripon (secrétaire départemental FSU et syndiqué SNUipp)- Les trois ont été désignés mais la représentativité départementale au congrès nous contraint à ne faire partir que 2 congressistes au titre de la délégation. Il a été décidé que Daniel Clémente et Raphaël TRIPON partiraient au titre de la SD de l'Indre. Eloïse Gonzalez fera partie de la délégation SNES.



Texte-action adopté par le congrès de la FSU de l'Indre

le 12 novembre 2019

La politique ultra libérale du président Macron poursuit son œuvre de destruction du modèle sociale français mettant à bas les principes de solidarité, de justice sociale et d'égalité de traitement de tous sur notre territoire sous le double et fallacieux argument de réduction des dépenses et de modernisation des services publics.

Les réformes déjà entamées sous l'ère Hollande et poursuivies par Macron déclinent un programme de régression sociale et accentue les inégalités fiscales comme sociales entre les personnes.

Concernant les agents de la Fonction Publique, si nous ne pouvons que constater l'application de la réforme faute de mobilisation conséquente, la FSU de l'Indre reste mobilisée sur la question du démantèlement des services de l'Etat au profit de transfert de missions au privé. Nous revendiquons que la Fonction Publique ne cesse de se moderniser, s'adapter aux changements de la société mais nous refusons cette logique de transfert qui met en compétition les territoires, les agents et éloigne un peu plus nos concitoyens des services de proximité.

Nous nous opposons au recrutement massif et systémique des contractuels néanmoins nous revendiquons la nécessité de personnels bien formés et titulaires dans la FP ainsi que la titularisation des contractuels actuellement en poste. En effet, la précarisation annoncée comme principe de base et la fin du statut impliquent la fin des 3 principes qui régissent l'action publique dans ses 3 versants: égalité, indépendance et responsabilité.

Le département de l'Indre se caractérise par sa ruralité sans grands axes ferroviaires ou fluviaux développés. La création des métropoles de Tours et d'Orléans a affecté fortement notre territoire favorisant les départs vers celles-ci au détriment de l'emploi local déjà sinistré.

Présente dans toutes les luttes pour le respect des droits des populations sur notre territoire et plus spécifiquement des fonctionnaires, la FSU de l'Indre affirme son engagement à défendre les services publics auxquels tout usager a droit sur son territoire, à agir avec les instances locales pour parvenir à une réflexion sur les besoins de notre département, à agir pour faire reconnaître les droits des jeunes migrants à avoir accès à une éducation, une formation leur permettant de trouver un nouvel élan dans notre pays.

La FSU de l'Indre dénonce le projet socio-économique du gouvernement visant à rendre responsable les personnes les plus faibles de leur situation et de ce fait à les considérer comme potentiellement fraudeurs des services de l'Etat. Cette vision méprisante sur les plus démunis nous la contestons et nous nous y opposons !

Dans un contexte de pertes d'acquis sociaux massives et de précarisations des retraités et des travailleurs en général, la FSU doit être garante de la réussite de la journée du 5 décembre. Les fonctionnaires vont faire partis des travailleurs les plus touchés par cette réforme. Il semble aberrant que l'intersyndicale nationale ait pris date pour le lendemain pour une 2^{ème} rencontre. Si le but est en effet de construire un mouvement de grève reconductible et général, les discussions doivent absolument avoir lieu dès à présent en vue de faire partir les communiqués de presse pour les journées du 5 et du 6. D'autre part, et toujours dans la même optique, la FSU doit provoquer une rencontre entre les OS le 5 au soir et sans attendre le lendemain comme prévu pour décider des mots d'ordre à partir du lundi 9 décembre. Le congrès départemental FSU 36 réuni le 12 novembre 2019 à Châteauroux mandate la FSU nationale pour contraindre les OS nationales à se rencontrer dès à présent pour la reconduction de la grève le 6 décembre. Il la mandate également à provoquer une rencontre le 5 au soir en vue de construire un mouvement de grève reconductible dès la semaine suivante et jusqu'à obtention du retrait du projet de loi.

Mutations : nouvelles modalités

Le SNES-FSU toujours à vos côtés

Malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales, les commissions paritaires ne seront plus compétentes en matière de mouvement dès le 1^{er} janvier 2020. Les élus ne seront plus destinataires, en amont des décisions de l'administration, des projets de barème puis de mutation. Le SNES-FSU sera toujours à vos côtés à chaque étape de votre projet de mutation.

Ce qui pose de graves problèmes :

- ❌ des risques d'erreurs en nombre, au niveau du barème et/ou du projet, à l'image du constat des années précédentes ;
- ❌ des risques importants de mutations opaques et/ou arbitraires.

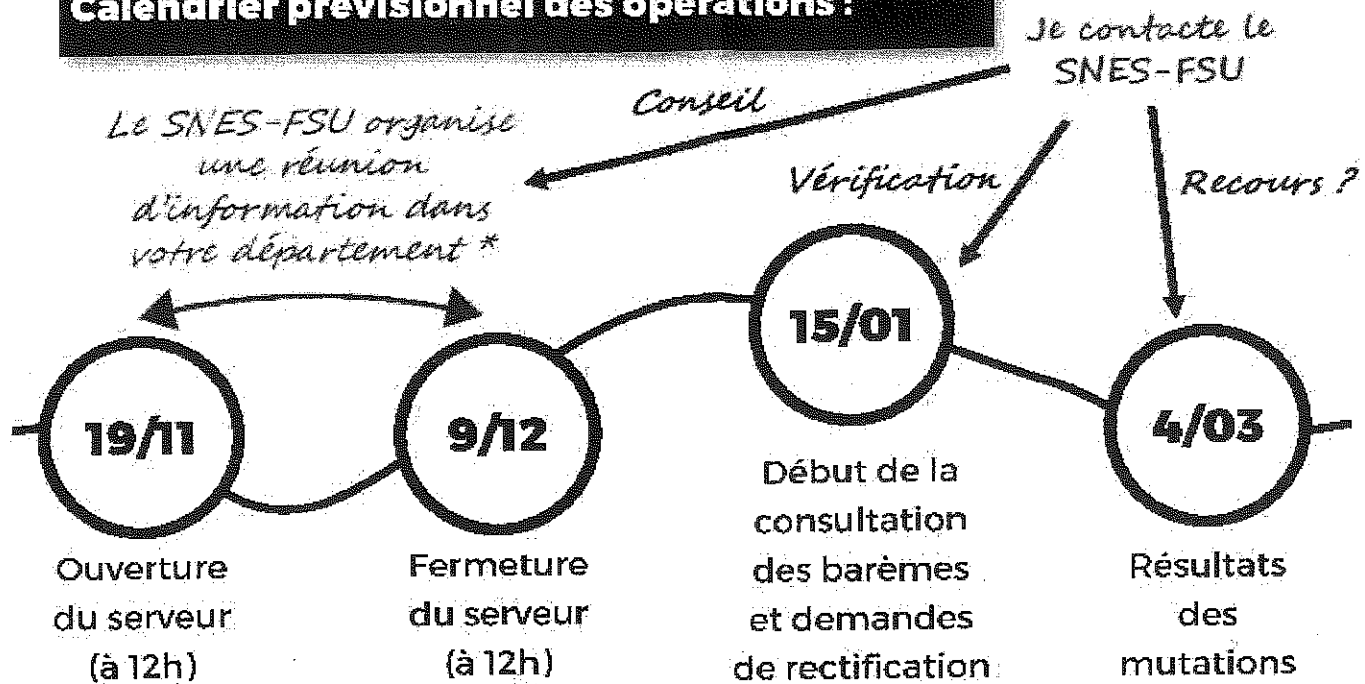
Mais nous pouvons être à vos côtés pour :

- ✅ mettre notre expertise à votre service dans le choix de la stratégie à adopter dans votre demande de mutation ;
- ✅ vérifier votre barème et l'ensemble des pièces justificatives ;
- ✅ intervenir sur toutes les situations sur lesquelles vous nous aurez saisis ;
- ✅ vous accompagner dans une démarche de recours si vous n'avez pas été satisfait dans votre demande (pour le vœu 1), le recours étant prévu par la loi.

Il est plus que jamais indispensable de solliciter les représentants SNES-FSU à chaque étape des mutations !

NE RESTEZ PAS SEUL FACE À L'ADMINISTRATION !

Calendrier prévisionnel des opérations :



Pour être aidé par le SNES-FSU,

Vous pouvez nous contacter :

- par téléphone du mardi au vendredi de 14h à 17h au 02 38 780 780;
- en venant à notre rencontre (sur rendez-vous) du mardi au vendredi de 14h à 17h au 29 Bd Rocheplatte, Orléans ou lors des réunions;
- par mail à l'adresse s3orl@sn.es.edu, précisez votre nom, votre numéro de téléphone et les jours/horaires auxquels vous préféreriez être contacté.



Et SURTOUT, Renseigner la fiche de suivi en suivant le lien : www.snes.edu/R/MutInter2020



Projet de réforme des retraites, des contre-vérités

« La réforme n'a pas pour objet la baisse des pensions » FAUX

L'objectif affiché de plafonner les dépenses pour les retraites à 14 % du PIB, alors que dans les prochaines années la part des retraité-es parmi la population va augmenter, aura pour conséquence une baisse du montant des retraites. Selon des données de l'INSEE, les plus de 60 ans représentaient 25,1 % en 2016. Les projections prévoient qu'ils représenteront 29,4 % de la population française en 2030 et 31,9 % en 2050.

« La réforme offre la liberté de partir quand on le décide » FAUX

Cette affirmation est totalement déconnectée de la réalité. En effet dans le privé, seule un peu plus de la moitié des salarié-es est en situation d'activité au moment de partir à la retraite. D'autre part, *l'espérance de vie en bonne santé (EVBS)* est ignorée. Si la France fait partie des pays où *l'espérance de vie à la naissance (EVN)* est la plus grande, 85,3 ans pour les femmes et 79,5 pour les hommes (2017), il n'est en pas de même pour l'EVBS, 64,9 ans pour les femmes et 62,6 ans pour les hommes qui stagne depuis 10 ans. En Suède, pays comparable à la France pour l'EVN, l'EVBS est de 73,3 ans pour les femmes et de 73 ans pour les hommes. Par ailleurs, des inégalités persistent entre les catégories socio-professionnelles. Ainsi, sur la période 2000-2008, ce sont toujours les cadres et les professions intellectuelles supérieures qui ont l'espérance de vie à 35 ans la plus longue, 51,7 pour les femmes et 47,2 pour les hommes. L'écart entre les cadres et les ouvriers est de 3 ans pour les femmes et de 6,3 ans pour les hommes. Ces inégalités sont corroborées par une autre étude de l'INSEE en 2018 selon laquelle les 5 % les plus aisées ont une espérance de vie supérieure de 8 ans aux 5 % les plus pauvres chez les femmes. L'écart est de 13 ans pour les hommes.

« La réforme va réduire les inégalités femmes-hommes » FAUX

Le système actuel amplifie certes les inégalités entre les femmes et les hommes : le salaire moyen des femmes représente 81,5 % de celui des hommes et la pension moyenne de droit direct (sans pension de réversion) des femmes représente 69 % de celles des hommes. Mais la réduction des inégalités ne viendra pas du système de retraite par points, dont la logique est purement contributive, ce qui signifie que le montant de la pension sera proportionnel aux sommes versées tout au long de la carrière. Celles et ceux dont les salaires sont bas, ou dont la carrière est courte, heurtée (chômage) seront aussi perdants dans cette réforme. Une simulation réalisée avec le modèle Destinie de l'INSEE permet de s'en rendre compte : pour les générations nées entre 1950 et 1960, la somme des salaires perçus au cours de sa carrière par une femme ne représenterait en moyenne que 58 % de celle d'un homme.

« Les fonctionnaires sont privilégiés » FAUX

Malgré quelques convergences engagées par la réforme de 2003, de nombreuses règles restent distinctes entre le régime général et celui de la Fonction publique permettant à certains de mettre en avant les spécificités des fonctionnaires. Mais comme le montre le Conseil d'orientation des retraites (COR) dans son dernier rapport annuel, le taux de remplacement (rapport entre la pension et le dernier salaire) est plus faible dans la Fonction publique que dans le privé. Ainsi, en 2019, pour un départ à 62 ans avec une carrière complète, le taux de remplacement pour un salarié non cadre est de 75,9 % alors qu'il est de 64,2 % pour un-e fonction-naire de catégorie B (sédentaire).

Rapport du COR: un prétexte pour des mesures régressives avant même la retraite par points

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a remis au Premier ministre, le 21 novembre, un rapport commandé par ce dernier sur le déficit des régimes de retraites en 2025-2030. D'après les informations que nous avons pu recueillir, ce rapport prévoit un déficit des régimes de retraites allant de 0,3 % à 0,7 % de PIB. Ces chiffres sont en réalité similaires à ceux contenus dans le rapport de juin 2019. Ce rapport n'apporte aucun élément nouveau susceptible de justifier de nouvelles mesures régressives. Il apparaît comme une stricte opération de communication

Un déficit organisé pour justifier une dégradation des retraites pour toutes et tous

Ce déficit est tout d'abord construit de toutes pièces. Le COR lui-même souligne que « le solde financier du système de retraite [...] dépend de manière cruciale de la convention [comptable] retenue ». Il acte ainsi que « la part des ressources consacrées au système de retraite dans le PIB diminue sur la période de projection ». Ce déficit est mis en scène pour présenter des scénarios permettant, par divers moyens, d'augmenter l'âge effectif de départ en retraite et/ou de baisser le niveau des pensions. Alors que le gouvernement prétendait épargner les générations antérieures à 1963, il apparaît désormais qu'elles seront touchées, au même titre que les autres, par des baisses du niveau des pensions présentées dans le rapport du COR à la demande du Premier ministre. Quel que soit notre régime ou notre âge, nous serons bien toutes et tous concernés par cette réforme des retraites.

Pourtant le COR note que les réserves du système de retraite sont évaluées à 5,6 % PIB, largement suffisantes donc pour passer le cap de 2025. De plus, le COR est bien obligé de reconnaître que l'équilibre financier pourrait facilement être atteint par une hausse modeste des cotisations : en moyenne, 1 point de cotisation supplémentaire à l'horizon 2025. Même en se basant sur les évaluations de déficit du rapport, la situation, on le voit, n'a rien de dramatique

Une baisse programmée du niveau des pensions

La baisse généralisée du niveau des pensions qui s'annonce est la conséquence logique du choix du gouvernement, fondamental mais jamais discuté, de plafonner les dépenses de retraites, au maximum, à leur niveau actuel (13,8% du PIB). La proportion de retraité-e-s dans la population augmentant, c'est leur appauvrissement qui est ainsi programmé. La capitalisation deviendrait ainsi dans cette logique un complément indispensable pour les générations les plus jeunes... pour celles et ceux qui en auraient les moyens. Cette baisse du niveau des pensions, déjà programmée par les « réformes » passées, serait encore aggravée si le projet de système par points était mis en œuvre. Il diminuerait en effet automatiquement le taux de remplacement (pension/salaire) pour toute augmentation de l'espérance de vie. Les retraites et les retraité-e-s des générations à venir deviendraient ainsi une variable d'ajustement des finances publiques.

Remettre en cause ce dogme du plafonnement des dépenses de retraites est donc une nécessité pour éviter la dégradation de nos retraites.

Le choix d'une société solidaire

Derrière la question des retraites, il y a un choix de société. Nous voulons une société où la notion de solidarité intergénérationnelle ne soit pas un vain mot, une société où nous ne serons pas obligé-e-s de travailler jusqu'à n'en plus pouvoir pour le plus grand bénéfice des actionnaires, une société qui en finisse avec le chômage et la précarité. C'est aussi cela qui se joue dans ce combat pour des retraites dignes. Le fatalisme n'est pas de mise, des solutions existent à condition de construire les rapports de forces nécessaires pour les imposer. C'est pourquoi l'appel à la grève et aux manifestations à partir du 5 décembre est décisif, et nous appelons à le suivre massivement.



NOS ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'INDRE ONT DÉCIDÉ D'APPELER LEURS SYNDICATS ET LES SALARIÉS À CONSTRUIRE LA GRÈVE À COMPTER DU 5 DÉCEMBRE

La nécessité de la grève inter-professionnelle est posée pour mettre en échec le projet Macron / Delevoye.

Pas un seul secteur, pas un salarié, du public ou du privé, retraité, chômeur, jeune futur salarié, etc ... n'échapperait à l'impact du projet de réforme des retraites Macron/Delevoye.

L'objectif du gouvernement est de baisser le montant des retraites alors que la création des richesses (PIB, Produit Intérieur Brut) est en constante et forte augmentation, comme les dividendes versés aux actionnaires.

Nous revendiquons une hausse importante du montant des retraites pour tous.

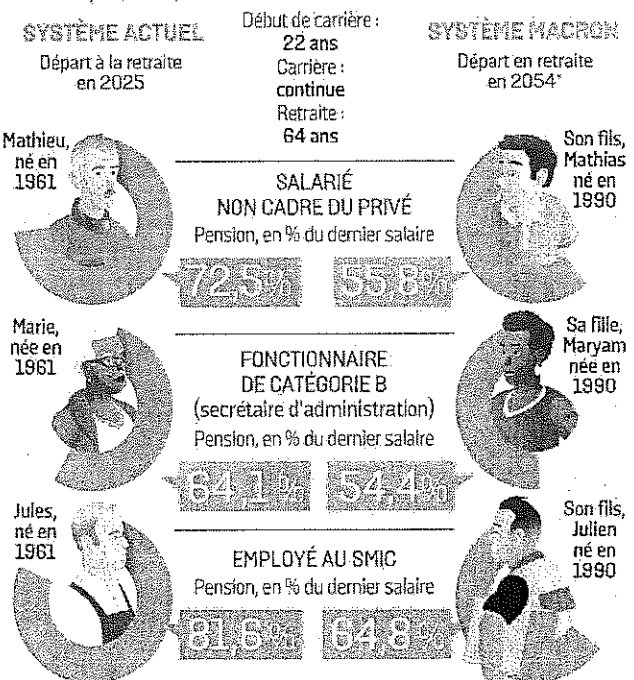
Les simulations et désinformations du gouvernement sur ce projet démontrent une volonté de passage en force.

Le gouvernement veut aligner les retraites en France sur les pratiques mises en œuvre dans les pays les plus libéraux. Elles révèlent un appauvrissement des retraités comme c'est le cas en Suède pourtant qualifié de pays riche et socialement avancé...

Nos organisations syndicales réaffirment leur opposition totale à tout « système universel de retraite par points », à toute notion « d'âge d'équilibre », « d'âge du taux plein », « d'âge pivot » à 64, 65, 66 ans ... et plus, ainsi qu'à tout système de décote/surcote.

Les simulations du collectif Réformedesretraites.fr

Avant / après la réforme Macron



* Pour avoir la même pension que leurs parents, leurs enfants devront partir plus tard, jusqu'à 3 ans et demi pour Julien, l'employé au smic.

SOURCE : COR ET COLLECTIF RÉFORMEDESRETRAITES.FR L'INPOGRAPHIE

Pour exprimer notre refus du projet de réforme, nos organisations syndicales appellent à une première journée de grève et manifestation à compter du jeudi 5 décembre 2019 à 10h Place de la République à CHATEAUROUX